

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LACAPELLE VIESCAMP - Commune**

Séance du jeudi 05 septembre 2024  
Délibération N° DE\_040\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	9	12
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENGE, Jacqueline BOULANGÉ, Caroline BARRAL-AURATUS

Représentés : Aurore LEFEBVRE représentée par Caroline BARRAL-AURATUS, Jérémy LABRUNIE représenté par Patrick EVEILLARD, Alain PEYROU représenté par Jacqueline BOULANGÉ

Absent et Excusé : Serge POTEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur du rugby club de Saint-Paul des Landes.**

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle a été sollicitée par le Rugby Club de Saint-Paul des Landes pour une demande l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la célébration des 50 ans du club.

Mme le Maire rappelle que le rugby club de Saint-Paul des Landes a animé bénévolement 10 séances de TAP durant l'année scolaire 2024. Aussi Mme le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 300,00 euros pour l'organisation de la manifestation et de participer aux frais d'équipement du club.

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le membres du Conseil municipal approuve la subvention exceptionnelle pour un montant de 300,00 euros au Rugby Club de Saint-Paul des Landes.

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Maryline MONTEILLET  
Président de séance



Annelise MICHEL-GAGNAIRE  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 06/09/2024  
Date de reception de l'AR: 06/09/2024

015-211500889-DE\_040\_2024-DE  
A G E D I

DE\_040\_2024